

AUTOMNE 2024

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

BELGIQUE

LE DROIT À L'AVORTEMENT RESTE (ENCORE) À CONQUÉRIR



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2024

Le droit de protester
à la loupe

ÉLECTIONS COMMUNALES

Faire des droits des aîné-e-s
une priorité

JUSTICE CLIMATIQUE

Indispensable liberté
d'expression

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER



amnesty@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



[instagram.com/
amnestybefr](https://instagram.com/amnestybefr)



youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be
ou BE85 0012 0000 7006

DEVENIR MEMBRE



amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ·E·S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Elisabeth Tournis (publiccare@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL



© Design par Colin Foo.
Images composites : © Pexels, © Unsplash



ÉDITORIAL

UNE RENTRÉE DANS LE TUMULTE

Les preuves que notre monde a abandonné toute retenue et les principes d'humanité commune s'accumulent: ciblage d'enfants comme stratégie militaire, négation de l'accès à l'éducation pour les filles (comme en Afghanistan) et la poursuite des investissements dans les combustibles fossiles, une dépendance qui fait déjà des ravages.

Cet été, le monde fut marqué par les chiffres affolants de victimes de civils tués à Gaza, où des familles entières sont décimées. À l'heure d'écrire ces lignes, l'on craint une internationalisation du conflit.

Quant à la Belgique, le nouveau gouvernement wallon veut assouplir la législation sur la vente d'armes et tourner ainsi le dos aux droits humains. Une grave faute historique.

Cet été, nous avons aussi célébré la libération du journaliste marocain Omar Radi pour lequel notre section belge francophone s'est beaucoup mobilisée. Une jeunesse dans plusieurs pays d'Afrique qui se mobilise «from tweets to streets» pour plus de justice économique.

Notre rentrée ne sera pas calme, à l'image du monde. Nous avons choisi d'embrasser plusieurs combats: celui du droit de protester, celui de disposer de son corps, celui des droits humains au cœur du commerce des armes, etc. Ce numéro vous les fera découvrir.

Carine Thibaut

*Directrice de la section belge francophone
d'Amnesty International*

DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

- 6 Université d'été 2024**
Le droit de protester
sous toutes les coutures
- 10 Justice climatique et liberté
d'expression**
Un climat répressif plane déjà
sur la prochaine COP
- 12 La mobilisation pour le droit
à l'avortement continue**
En Belgique, des entraves
à ce droit existent toujours
- 18 Élections communales**
Les droits des aîné-e-s,
un enjeu essentiel
- 22 Commerce des armes wallonnes**
Des transferts à haut risque
continuent d'être autorisés
- 26 Coupe du monde 2030 et 2034**
La FIFA face à ses responsabilités –
et à ses engagements

RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 28 Jeunesse**

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef: Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s: Julie Capoulade, Olivia Fleuvy, François Graas,
Marine Jeannin, Ludovic Laus, Anthony Pregnotato, Anne Wuilleret

Contribution externe: Guylaine Germain, Lisa Guillaume (journalistes)

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél.: 02/538 81 77 - Fax: 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte: IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme: Marc Vermeersch / Frigolite scs

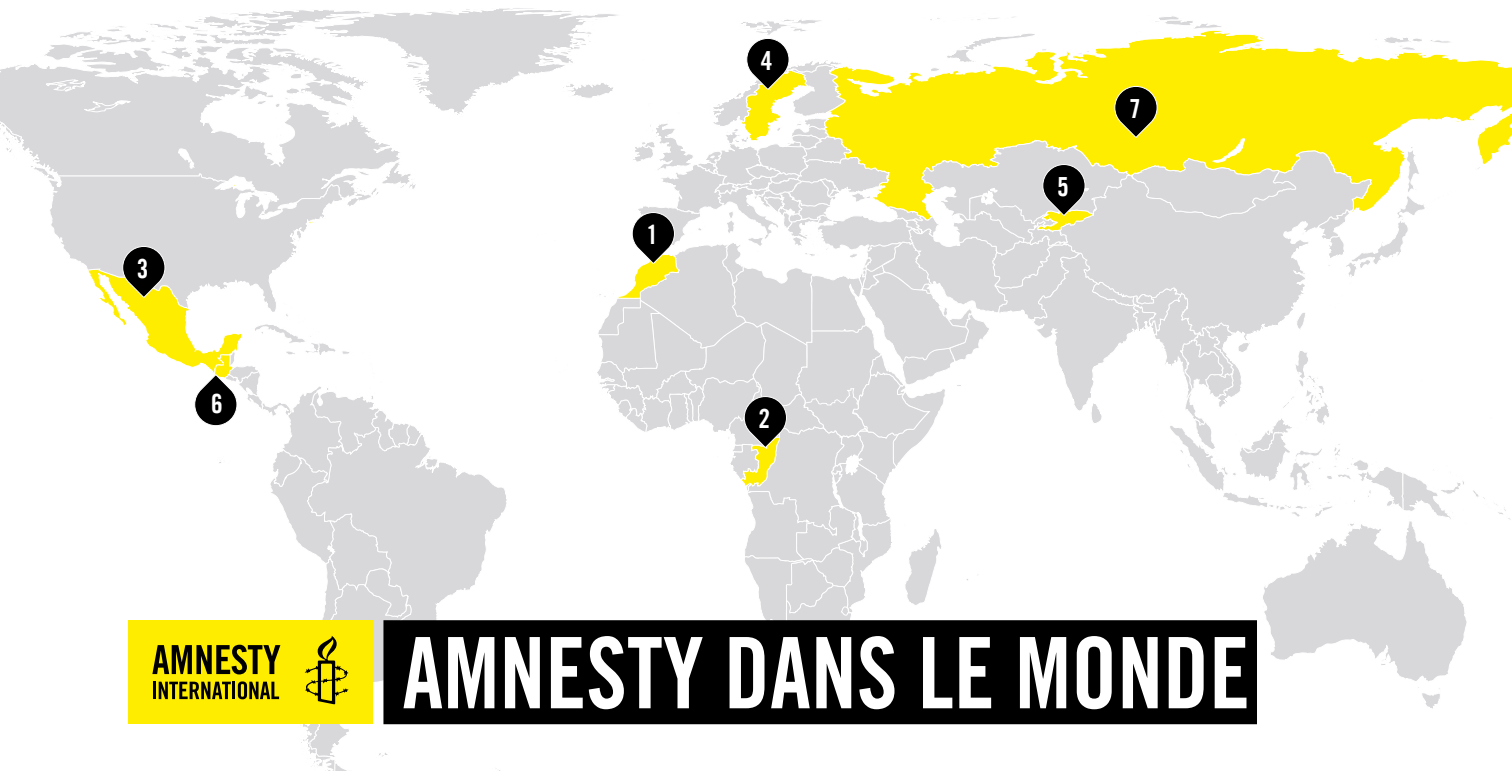
Coordination/impression: CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé.

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles





1 OMAR RADI EST LIBRE !



Au **Maroc**, le journaliste d'investigation Omar Radi a été libéré à la fin du mois de juillet. Condamné à six années d'emprisonnement en 2021 à l'issue d'un procès inique, il a subi le harcèlement des autorités en raison de son travail journalistique dénonçant les violations des droits humains et la corruption. Se félicitant de cette libération (de même que celle d'autres journalistes et militant-e-s), Amnesty International demande aux autorités marocaines de poursuivre sur cette lancée et de libérer toutes les personnes détenues uniquement pour avoir fait usage de leurs droits fondamentaux.

2 UNE MISSION D'ENQUÊTE BIENVENUE

En **République du Congo**,

une mission d'enquête a été prescrite par le ministère de l'Environnement sur l'usine de recyclage Metssa Congo. Cette décision fait suite à la suspension totale des activités de l'usine en raison des risques sanitaires graves documentés par Amnesty International en juin dernier. L'organisation demande maintenant aux autorités de rendre public le rapport d'enquête et de veiller à ce que les personnes ayant subi des dommages bénéficient de mesures de réparation efficaces.



© Amnesty International

3 DES CHARGES ABANDONNÉES

Au **Mexique**, les charges pesant contre cinq défenseur-e-s de l'environnement du Chiapas ont été abandonnées. Ces courageux-euses militant-e-s se mobilisent contre un projet de construction dans une zone protégée qui causerait des dommages environnementaux. La lutte continue cependant pour d'autres activistes qui sont poursuivi-e-s et/ou emprisonné-e-s au Mexique.

Agissez:

amnesty.be/defenseurs-mexique-environnement



4 LA SUÈDE PRESSÉE D'AGIR

Afin de pousser les autorités suédoises à agir de façon urgente et décisive en faveur de la libération d'Ahmadreza Djalali, des militant-e-s d'Amnesty International se sont rendu-e-s devant le consulat de **Suède**, à Bruxelles, pour une action de mobilisation. Une quinzaine de jours plus tôt, ce pays avait signé un accord d'échange de prisonniers avec l'Iran, dont ne faisait pas partie le docteur Djalali. Détenu depuis huit ans, le professeur irano-suédois est toujours sous le coup d'une condamnation à mort et risque d'être exécuté à tout moment.



5 RITA KARASARTOVA ACQUITTÉE

Rita Karassartova, l'une des personnes mises en avant par le dernier Marathon des lettres, a été acquittée, de même que ses 21 co-accusé-e-s, au **Kirghizistan**. Les charges retenues contre ces personnes étaient motivées par des considérations politiques et fondées sur des allégations sans fondement selon lesquelles ils préparaient des émeutes de masse.

6 UNE DÉCISION DIFFICILE

Au **Guatemala**, Virginia Laparra, ancienne procureure spéciale contre l'impunité, a été déclarée coupable début juillet de divulgation d'informations confidentielles et a notamment été condamnée à une peine de cinq ans commuable. Plus tard dans le mois, celle qu'Amnesty International considère comme une prisonnière d'opinion s'est résolue à prendre la difficile décision de s'exiler pour préserver sa vie. L'organisation de défense des droits humains la soutient dans ce pénible moment.

5 UN MILITANT ANTI-GUERRE LIBÉRÉ

Dmitry Skurikhin, un commerçant du nord-ouest de la **Russie**, a été libéré après avoir purgé une peine de 18 mois de détention dans une colonie pénitentiaire pour avoir diffusé des messages anti-guerre sur Telegram et peint des messages du même type sur la devanture de son magasin. Il n'aurait jamais dû passer un seul jour en prison, comme les milliers de personnes détenues en Russie pour avoir dénoncé l'invasion de l'Ukraine ou critiqué la conduite de l'armée russe.

Agissez: amnesty.be/russie-lois-censure





Aux quatre coins du monde, des personnes voulant faire usage du droit de protester se heurtent à divers obstacles, tels que les refoulements, le recours abusif à la force, le développement d'une surveillance massive et ciblée, les coupures de l'accès à Internet et la censure en ligne, les violences et la stigmatisation, etc.

UN PARFUM DE PROTESTATION FLOTTERA SUR L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY

C'est en protestant, dans la rue ou en ligne, que la plupart de nos droits fondamentaux ont été obtenus – ou n'ont pas disparu. C'est en protestant que l'on peut dénoncer les inégalités croissantes, la corruption, l'impunité ou les dégradations de l'environnement. C'est en protestant que l'on peut revendiquer le droit d'avorter, son appartenance à une communauté ou son soutien aux personnes minorisées. Mais, ces dernières années, protester est de plus en plus perçu comme une menace par un nombre croissant d'États. Les gouvernements, les groupes armés, les entreprises et autres puissants qui considèrent leurs intérêts menacés développent diverses tactiques et outils pour réduire au silence et réprimer les contestataires et les militant·e·s.

« EN BELGIQUE, LE DROIT DE PROTESTER EST EN TRAIN D'ÊTRE DÉTRICOTÉ »

Marie Jadoul compte parmi les personnalités qui interviendront lors de l'Université d'été. Menant une recherche doctorale à l'UCLouvain sur la désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique, elle s'intéresse à la mobilisation du droit par les acteur·rice·s du champ pénal du point de vue des activistes écologistes, des avocat·e·s, des membres des parquets et des juges pénaux. En guise de prélude à cette Université d'été, nous lui avons posé quelques questions.

Pourquoi est-ce primordial de défendre notre droit de protester?

Le droit de protester est une valeur fondamentale, qui permet de protéger la démocratie, la tolérance, l'inclusion et la participation de toutes et tous dans la société. Il y a une quantité de pays où ce droit est cadencé. Ça donne des régimes autoritaires où les manifestant·e·s sont torturé·e·s, mis·e·s en prison, parfois sans procès.

Comment le droit de protester est-il réprimé?

Des atteintes sont portées à l'encontre de ce droit de protester au nom du respect de l'ordre public, de la sécurité nationale ou parfois de la lutte contre le terrorisme. Ces atteintes prennent alors différentes dimensions, qui peuvent être hybrides et s'entremêler.

Ce **14 septembre**, à **Louvain-la-Neuve**, Amnesty International se penchera sur cette thématique à la fois passionnante et foisonnante. Au programme (voir p. 9), des **conférences**, des **rencontres exceptionnelles** (notamment avec Ali Rahmani, le fils de Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix, actuellement détenue en Iran et Stanis Bujakera, journaliste congolais qui a été emprisonné plusieurs mois dans son pays), des projections, etc. et des attentions toutes particulières pour les enfants et les adolescent·e·s.

L'Université d'été d'Amnesty International est gratuite – sauf repas – et accessible à toutes et tous.



La première dimension que peut prendre l'atteinte au droit de protester se trouve dans les médias et les discours politiques. Les gouvernants adoptent un discours dénigrant, voire diffamatoire, qui contribue à stigmatiser les manifestant-e-s. De façon informelle, cela peut encourager les actes violents à leur égard. En Allemagne, des militant-e-s pour le climat avaient bloqué une autoroute et des automobilistes immobilisé-e-s les ont traîné-e-s par les cheveux et roué-e-s de coups.

On voit aussi des atteintes dans certaines législations et politiques publiques. En Belgique, le droit de protester est en train d'être détricoté par les pouvoirs législatif et exécutif. La réforme du Code pénal a adopté l'infraction d'atteinte méchante à l'autorité de l'État, qui pourrait conduire à criminaliser certaines formes de protestation et des appels à la désobéissance civile; ou encore, une circulaire ministérielle de 2022 concernant l'interdiction individuelle et préventive de manifestation. On peut aussi pointer du doigt l'érosion de la gestion négociée de l'espace public, qui laisse place à une répression accrue de la part des autorités.

La troisième atteinte réside dans le traitement réservé par les forces de l'ordre envers les manifestant-e-s et les poursuites pénales, avec des chefs d'accusation toujours plus graves. Cela peut aller de pratiques harcelantes de la part des forces de l'ordre (surveillance, contrôles d'identité abusifs), jusqu'à des maltraitances dans les commissariats.

Enfin, la quatrième dimension se situe dans les décisions des cours et tribunaux. Pendant les détentions préventives de militant-e-s climatiques par exemple, des conditions particulièrement sévères sont

exigées pour une remise en liberté. On en arrive à considérer les organismes environnementaux comme des organisations criminelles. Mises bout à bout, toutes ces dimensions découragent les citoyen-ne-s d'exercer leur droit fondamental.

L'utilisation de la reconnaissance faciale est-elle à craindre chez nous?

L'Europe s'est saisie à travers un règlement de toutes les questions liées aux systèmes d'identification biométrique. Beaucoup de dérives porteraient atteinte aux droits des citoyen-ne-s, tant le droit à la vie privée que celui de pouvoir se rassembler, ou de pouvoir exprimer ses opinions librement. Il y a aussi un effet dissuasif sur les jeunes, les familles, les femmes, les personnes LGBTQIA+, les personnes sans-papier ou migrantes, etc.

Est-ce que ce sont des changements que l'on peut redouter au cœur de l'Union européenne?

Dans les pays frontaliers à la Belgique notamment, on remarque une très forte tendance à la répression et la criminalisation des manifestant-e-s pour le climat. Les dérives sont déjà là et le climat post-élections n'aide pas. On risque de s'en prendre de manière encore plus décomplexée aux personnes dans l'espace public et restreindre leurs droits. Cela va approfondir un ressentiment, une perte de confiance dans les institutions démocratiques.

Propos recueillis par Guylaine Germain, journaliste

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2024 : PROGRAMME

9 h 45 - 11 h 15

L'ÉTAT DU DROIT DE MANIFESTER EN BELGIQUE ET EN EUROPE

Avec Marie Jadoul, Selena Carbonero,
Pierre-Arnaud Perrouty, Laetitia Nsiona

MANIFESTER : UN DROIT OU UNE FAVEUR ?

Avec Christine Mahy et plusieurs représentant-e-s
des personnes vivant dans la précarité

PROJECTION PETIT-DÉJEUNER DU FILM *PLANET B*

11 h 30 - 13 h

LE RAPPORT AUX FORCES DE L'ORDRE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS

Avec Mathieu Beys et Aline Lefèvre

JOURNALISTES : GARDE-FOUS OU GARDE-À-VOUS ?

Avec Ariane Lavrilleux, David Leloup, Jean-Paul Marthoz
et Philippe Hensmans

À PROPOS DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE*

Avec Robin Bronlet, Louis Droussin, Bo Vanhoorickx

13 h - 14 h - Repas de la mi-journée

14 h - 15 h 30

MENACES TECHNOLOGIQUES SUR NOS LIBERTÉS FONDAMENTALES*

Avec Katia Roux, Emmanuelle Hardy, Myriam Leroy,
et Serge Lipszyck

RÉACTIONS DES AUTORITÉS AUX MANIFESTATIONS LIÉES À GAZA

Avec Julia Duchrow et Alice Garcia

15 h 30 - 15 h 45 - Pause

15 h 45 - 16 h 45

Une heure avec **Stanis Bujakera**, journaliste congolais
emprisonné plusieurs mois dans son pays*

16 h 45 - 17 h 30

Une heure avec **Ali Rahmani**, le fils de Narges Mohammadi,
prix Nobel de la paix, actuellement détenue en Iran*

17 h 30 - « Protest drink »

TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

« KIDS UNIVERSITY »

Un programme spécifique
réservé aux enfants (4 à 12 ans)

De 9 h 30 à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 30

Les adolescent-e-s sont particulièrement
les bienvenu-e-s aux sessions suivies d'un
astérisque.

EN PRATIQUE

**LIEU : auditoires Socrate, sur le campus de l'UCLouvain
Place Cardinal Mercier, 10-12 à 1348 Louvain-la-Neuve**

L'Université d'été d'Amnesty International est **gratuite**. L'inscription
est cependant indispensable pour des raisons d'organisation.

Café, thé et boissons froides sont à disposition gratuitement toute
la journée. Il est possible de profiter d'un repas sur place (réservation
obligatoire avant le 8 septembre).

Afin de réduire au maximum la production de déchets, merci de prévoir
une gourde pour vous servir de boissons fraîches. Si possible, apportez
également une tasse thermo pour les boissons chaudes.



Plus d'informations et inscriptions :
amnesty.be/universitedete2024



JUSTICE CLIMATIQUE

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ESPACE CIVIQUE, UN ENJEU PRIMORDIAL POUR LE CLIMAT

La prochaine Conférence des Parties sur le climat (COP) organisée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCCC) aura lieu du 11 au 22 novembre à Bakou, en Azerbaïdjan. Cette année encore, il y a lieu de s'inquiéter pour le respect du droit à la liberté d'expression et de rassemblement pacifique.



UN ESPACE INDISPENSABLE POUR LES VICTIMES DE LA CRISE CLIMATIQUE

Cet espace figure parmi les seuls endroits où les personnes les plus touchées par la crise climatique peuvent faire entendre leur voix. Les peuples autochtones, les défenseur-e-s de l'environnement et les activistes pour le climat disposent là d'une opportunité unique d'avoir accès à des négociations qui les concernent directement. Il est donc primordial qu'ils et elles puissent s'exprimer librement, sans crainte de surveillance, de harcèlement ou de représailles.

Et c'est là que le bât blesse... Depuis plusieurs années, Amnesty International a rassemblé des informations sur les restrictions des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique auxquelles ont donné lieu les précédents sommets de la COP sur le climat.

MANQUE DE TRANSPARENCE

La CNUCCC et les autorités du pays d'accueil définissent chaque année les modalités de la réunion internationale. Pour la COP28 à Dubaï, Amnesty International a cherché à plusieurs reprises à obtenir l'accord dès le mois d'août 2023, étant donné les vives inquiétudes quant à la liberté d'expression dans un pays aussi répressif que les Émirats arabes unis. Le Secrétariat de la CCNUCC en a finalement fourni une copie en juin 2024.

Cet accord a octroyé une immunité de poursuites à tous les participant-e-s en ce qui concerne leurs paroles ou leurs actes lors de la COP28. Cependant, cette immunité était sapée par l'obligation faite aux participant-e-s de respecter la législation des Émirats arabes unis et de ne pas s'ingérer dans les affaires internes du pays, ce qui aurait pu les exposer à des représailles une fois

sorti-e-s du site de l'événement. Amnesty International a aussi constaté sur place un climat de répression et de dissuasion mettant à mal l'organisation d'actions de mobilisation par la société civile.

L'ESPACE CIVIQUE DOIT ÊTRE GARANTI À LA COP29

À l'instar des COP précédentes, Amnesty International a enregistré de graves violations des droits humains dans le pays hôte. Les autorités azerbaïdjanaises ont récemment intensifié leur répression de la dissidence en arrêtant des journalistes, des défenseur-e-s des droits humains et des activistes climatiques tels qu'Anar Mammadli (voir encadré). Cette situation soulève des inquiétudes quant à la sécurité des personnes participant à la COP de cette année. Les participant-e-s doivent pouvoir évaluer les risques encourus en participant à la COP29. C'est pourquoi l'accord conclu entre la CCNUCC et l'Azerbaïdjan doit être rendu public et examiné afin de vérifier qu'il contienne des dispositions garantissant le respect des droits humains tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace événementiel.



L'accord entre les organisateurs de la COP29 et le pays d'accueil, l'Azerbaïdjan, doit garantir les droits humains et être rendu public afin que les participant-e-s potentiel-le-s évaluent les risques qu'ils et elles encourent lors de cet événement.



Chaque année, ce sont des milliers de représentant-e-s politiques, d'activistes – mais aussi de lobbyistes – qui se réunissent à l'occasion de la COP pour défendre leurs intérêts, et parfois leur survie, dans la lutte contre la crise climatique et l'adaptation à ses conséquences.

Anar Mammadli est le directeur du Centre de surveillance des élections et d'études sur la démocratie. Il est cofondateur de l'Initiative pour un climat de justice, un groupe créé récemment qui travaille sur la promotion de l'espace civique et de la justice environnementale dans le cadre de la COP29.

Il a été arrêté le 29 avril 2024 par les autorités azerbaïdjanaises sur la base de fausses accusations et risque jusqu'à huit ans d'emprisonnement.



EN BELGIQUE, LA MOBILISATION CONTINUE POUR CHANGER LA LOI RELATIVE À L'AVORTEMENT



La nouvelle campagne d'Amnesty International relative au droit à l'avortement en Belgique vise notamment à supprimer toutes les entraves qui le limitent et les discriminations qui en découlent.

Le 28 septembre, nous célébrerons la Journée mondiale pour le droit à l'avortement. En Belgique, ce droit humain reste malmené ; malgré des avancées législatives, la loi de 2018 continue de criminaliser les personnes qui souhaitent avorter après 12 semaines de grossesse et les praticien·ne·s qui les assistent. Amnesty International et les acteur·rice·s de terrain concerné·e·s se mobilisent pour une réforme complète et une dépénalisation totale de l'avortement.



Le droit à l'avortement en Belgique a évolué avec la dépénalisation partielle de 1990, autorisant l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse sous certaines conditions. En 2018, une réforme a déplacé l'avortement hors du Code pénal. Toutefois, l'IVG (interruption volontaire de grossesse) n'est pratiquée que sous certaines conditions définies par la loi et reste criminalisée au-delà

de 12 semaines, exposant personnes enceintes et soignant·e·s à des sanctions pénales – sauf en cas de menace grave pour la santé des personnes concerné·e·s ou de malformation du fœtus. Une période de réflexion obligatoire de six jours est également imposée avant de pouvoir avorter.

Ces restrictions et contraintes législatives imposent à des centaines de personnes par an à se rendre à l'étranger pour accéder à ce service, notamment aux Pays-Bas, où le délai est de 24 semaines de grossesse et la période de réflexion a été supprimée depuis 2023, affectant de manière disproportionnée les personnes issues de milieux défavorisés, précaires et/ou marginalisés.

PRATIQUER L'IVG, UN ACTE TOUJOURS MILITANT

Afin de garantir au plus large nombre la possibilité d'avorter, certain-e-s praticien-ne-s poursuivent leur carrière bien après l'âge de la pension du fait du peu de médecins qui exercent cet acte médical. C'est le cas d'Anne Verougstraete, fervente militante féministe qui a toujours su qu'elle exercerait soit comme gynécologue soit comme médecin généraliste dans un planning familial. Elle s'est formée auprès de Willy Peers, un gynécologue dont l'engagement a marqué un tournant pour les droits des femmes et la santé reproductive dans le pays et a poursuivi sa formation auprès de Jean-Jacques Amy, qui a également joué un rôle majeur du côté néerlandophone.

Son choix professionnel et son engagement militant vont de pair : *« J'ai fait médecine et gynéco parce que j'étais féministe et que je voulais améliorer le sort et le droit des femmes au niveau de leurs choix reproductifs. »* La gynécologue espère normaliser la pratique de l'IVG et qu'il ne faille plus aller dans des structures spécifiques, mais constate que, pour l'instant, la Belgique en est encore bien loin. Pour elle, le manque de médecins peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le refus de pratiquer cet acte. *« Il est important de rappeler que ça fait partie du métier de gynécologue. En Suède, si les future-s médecins veulent être gynécologues, il-elle-s doivent accepter de pratiquer des IVG parce que ça fait partie intégrante du métier. Et s'il y a des réticences, il faut changer de spécialité et faire ophtalmo, par exemple (rires). »*



Anne Verougstraete est une gynécologue engagée; elle n'a par exemple pas hésité à dénoncer la criminalisation des soins de santé relatifs à l'avortement en Pologne.

Si son regard sur la conjoncture est plutôt optimiste, elle rappelle que *« nous ne vivons pas dans le pays le plus progressiste, cette loi en est un exemple criant. »* La gynécologue prend pour exemple la France, dont le délai d'attente est de deux jours seulement. Elle précise néanmoins que, en amont, le premier rendez-vous est beaucoup plus long à obtenir. Elle ajoute qu'après dix ans de lutte en Belgique, les personnes avec une mutuelle paient moins de 5€ pour avorter. Néanmoins, cet accès est réservé à une partie de la population ; du fait de sa complexité, le système de l'aide médicale urgente rend l'accès pour les femmes sans statut officiel, sans titre de séjour en Belgique et sans mutuelle très compliqué.



« La plupart des personnes à qui on s'adresse pensent que l'avortement est un droit acquis, [...] alors que non. C'est encore totalement tabou [...]. »

BLOCAGE LÉGISLATIF ET PERSPECTIVES DE RÉFORME

En avril 2023, sept expert·e·s de sept universités du pays ont présenté sur demande de la majorité gouvernementale un rapport intitulé *Étude et évaluation de la loi et de la pratique de l'avortement en Belgique*.

Parmi leurs 25 recommandations figuraient notamment l'allongement de la possibilité d'avorter à 18 semaines (au lieu des 12 actuelles), ainsi que la suppression du temps de réflexion imposé aux patient·e·s. Néanmoins, l'accord de gouvernement de 2019 requérait un consensus des partis pour toute avancée législative sur le dossier de l'avortement. Or, le CD&V (Chrétiens-démocrates et flamands) a bloqué toute avancée, avec l'appui de partis nationalistes et d'extrême droite. Éloïse Malcourant est chargée de communication et d'éducation permanente auprès de Sofélia, la fédération militante des Centres de Planning familial solidaires. Elle ajoute : « Il faudra être vigilant·e·s, lors de la rédaction de l'accord de gouvernement, à ce que l'on ne mentionne pas qu'il faille un consensus entre les partis de la majorité, car c'est ce qui a bloqué. Sans ça, on aurait peut-être été plus libres. »

Anne Verougstraete tempère : « On ne doit pas craindre un tsunami de grossesses tardives si on augmente le délai. Il faut bien comprendre que les femmes n'ont absolument pas envie de rester enceintes d'une grossesse non désirée. Pour certaines d'entre elles, le délai d'attente légal de six jours est vécu violemment, car beaucoup ont déjà bien pris le temps de réfléchir avant de venir nous voir. Les personnes enceintes doivent subir des symptômes de grossesse alors même qu'elles ne souhaitent pas poursuivre cette dernière. Ce délai de réflexion légal montre la méfiance que le politique a envers les soignants de l'IVG et des femmes. En fin de compte, le législateur ne fait confiance ni aux femmes ni aux professionnel·le·s de santé »

Sylvie Lausberg est présidente de la commission Éthique du Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB), une des associations membres d'Abortion Right. Cette plateforme a lancé une étude intitulée *12 semaines, et après ?*, rassemblant les témoignages de personnes ayant avorté après le délai légal belge. Le rapport liste et explique de nombreuses raisons à l'origine de cette IVG « tardive » : « Les aléas du métabolisme hormonal, des troubles alimentaires, un échec de contraception, une méconnaissance de son corps ou des mécanismes biologiques liés à la reproduction, le manque d'information préalable qui précipite la femme dans une course contre la montre, des erreurs ou imprécisions du diagnostic de grossesse, une prise en charge inadéquate, la crainte d'en parler et une sidération qui empêche de prendre rendez-vous, un manque de suivi après une IVG par médicaments, un changement dans la vie personnelle ou professionnelle, un déni de grossesse, du sabotage contraceptif de la part du partenaire, un viol ou encore des violences qui s'aggravent ou se déclenchent avec la grossesse... La liste est longue et non exhaustive, à laquelle il faut ajouter une constante : la stigmatisation de l'avortement qui génère de la culpabilité. »

FORMER LES FUTUR·E·S MÉDECINS

Toutes ces pratiques visant à forcer une grossesse – même pour quelques jours – sont tout autant de violences envers les femmes. Selon Éloïse Malcourant, « il y a une grande méconnaissance sur la loi actuelle et sur les conditions d'avortement » et la prévention est un levier nécessaire à l'amélioration de la loi en vigueur, notamment parce que la désinformation parsème nos écrans et nos villes. « Des moyens financiers importants sont dédiés aux campagnes anti-IVG, on a vu des pubs dans le quartier européen de Bruxelles ou encore sur les panneaux publicitaires de la STIB [Société des transports intercommunaux de Bruxelles, NDLR]. », alerte Éloïse Malcourant.

Demandez aux parlementaires belges de changer la loi afin notamment de dépénaliser totalement l'avortement : amnesty.be/avortement-belgique

VERS UNE DÉPÉNALISATION TOTALE

Enfin, le rapport universitaire cité précédemment recommandait également l'abandon des sanctions pénales pour les personnes qui avortent. Éloïse Malcourant explique l'utilité d'une telle mesure : « La plupart des personnes à qui on s'adresse pensent que l'avortement est un droit acquis, complètement dépénalisé, alors que non. C'est encore totalement tabou, pourtant c'est une question de santé publique. » Selon Sofélia, l'IVG devrait être considérée comme un acte médical comme un autre. En effet, il s'agit du seul acte médical encore inscrit dans une loi particulière, et toujours passible de sanctions pénales.



Sylvie Lausberg reprend : « On a commencé à se mobiliser pour l'abrogation des poursuites pénales il y a 10 ans, et on n'a toujours pas réussi. » Elle regrette que la loi de 2018 et le discours politique général vantent la Belgique comme étant un pays soi-disant progressiste. « Ce sont des écrans de fumée, les stigmates sont toujours bien présents. » Sylvie Lausberg pointe également que la situation des femmes est corrélée à celle du personnel soignant.

Quand une femme est proche du délai ou l'a dépassé, l'équipe médicale encourt aussi une peine pénale. « C'est une manière de se dédouaner : les soignant·e·s leur disent que c'est la loi et qu'ils ne veulent pas se mettre en danger. J'ai encore entendu le cas récemment d'un hôpital du Brabant Wallon, qui a accepté de pratiquer un avortement à 13 semaines, tout en tenant un discours très violent : "C'est dangereux, vous pourriez devenir stérile. Pour vous ça sera curetage et anesthésie générale, je vous préviens tout de suite que vous serez mieux accueillie dans un planning parce qu'ici c'est moins bienveillant." Et c'est le médecin de l'hôpital qui dit ça ! Les personnes sont jugées, mal accueillies, on leur fait peur, on les presse de prendre une décision, il y a des mesures de rétorsion. » Elle déplore qu'aucune campagne nationale d'information sur l'IVG n'ait vu le jour depuis 2018.

Sylvie Lausberg entend bien avoir des discussions à ce propos avec le nouveau gouvernement et assène : « Les lois restrictives sur l'avortement mettent en danger toutes les femmes. Il y a l'idée qu'il faut être dans le consensus, mais quand on trouve des consensus pour les droits des femmes, on recule. [...] La frilosité du législateur légitime les situations de violences envers les personnes concernées. »

Par Lisa Guillaume et Guylaine Germain, journalistes



Amnesty International rappelle que la capacité des individus à exercer leur autonomie reproductive est une question de justice, d'égalité et de respect des droits fondamentaux.



Amnesty International a réalisé une vidéo mettant en scène la chanteuse Nsangu interprétant une chanson originale, qui interpelle les décideur-euse-s politiques belges sur la nécessité de protéger et promouvoir le droit fondamental à l'avortement en Belgique.

ABORTION

Les communes sont en mesure d'adopter facilement des mesures qui ont des effets considérables sur les droits des aîné-e-s, notamment en garantissant une meilleure inclusion sociale de ces dernier-e-s. →

VOTER POUR DES COMMUNES OÙ IL FAIT BON VIEILLIR

Le 13 octobre auront lieu en Belgique les élections communales, un scrutin essentiel pour la réalisation des droits humains à un niveau local. Ces élections se dérouleront dans un contexte où les aîné-e-s n'en peuvent plus de subir stéréotypes, préjugés et discriminations partout au sein de la société. Il est temps que cela change.

Sept aîné-e-s sur dix sont victimes de préjugés en raison de leur âge en Belgique francophone. La moitié de ces personnes trouvent que leurs opinions et leurs besoins ne sont pas correctement traduits dans les politiques publiques et un tiers ne sont pas au courant des services existants pour les aider dans leur quotidien.

Ces chiffres, révélateurs de l'ampleur de l'âgisme en Belgique francophone, cette discrimination basée sur l'âge qui touche les personnes âgées, sont tirés du sondage qu'Amnesty International a publié fin 2021. Ils mettent notamment en lumière l'importance que revêt le niveau local dans la réalisation des droits humains de toutes et tous tout au long de la vie.

Avec les élections communales en ligne de mire à la mi-octobre, Amnesty International, par l'action démultipliée de ses groupes locaux sur tout le territoire belge francophone, exhorte les candidat-e-s à ce scrutin à mettre les droits des aîné-e-s au centre de leurs préoccupations et de leurs actions futures.

UN ÂGISME OMNIPRÉSENT

Les droits humains ne s'érodent pas avec le temps qui passe ; ils nous protègent toutes et tous, tout au long de la vie. Et pourtant, les résultats du sondage commandé par Amnesty International le démontrent : les stéréotypes, préjugés et discriminations âgistes envers les aîné-e-s existent partout au sein de notre société. Les personnes âgées ne sont en effet pas vues comme des personnes détentrices de droits et font face à des discriminations massives et invisibilisées, basées sur le simple fait que les individus gagnent en âge.

Du point de vue institutionnel, l'âgisme prend la forme de politiques publiques et de pratiques qui pénalisent systématiquement et injustement les individus en raison de leur âge. Et le niveau de pouvoir et de décision communal est loin d'être épargné.



UN ENJEU MAJEUR AU NIVEAU LOCAL

Les autorités fédérales et régionales exercent d'importantes compétences qui ont un effet direct sur les conditions de vie des aîné-e-s. C'est tout aussi vrai au niveau local où les compétences des communes sont étendues et des marges de manœuvre non négligeables existent pour améliorer de manière concrète la vie de toutes et tous tout au long de la vie.



© Laurane Berkeijn – Vlaamse Ouderenraad

Cependant, la protection des droits humains des aîné-e-s est souvent limitée, voire inexistante, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Et pourtant, les communes peuvent, par des actions parfois très simples, adopter des mesures qui ont des effets considérables sur les droits des personnes. Par exemple, donner accès à une information adéquate et de qualité sur les droits des aîné-e-s dans la commune; recueillir systématiquement l'avis

des personnes concernées pour élaborer les politiques publiques; garantir une meilleure inclusion sociale des aîné-es, en promouvant l'intergénérationnel et la lutte contre la pauvreté, l'isolement et l'âgisme; permettre à toutes et tous la jouissance d'un habitat ou de transports publics inclusifs, abordables et adaptés aux besoins des aîné-e-s. Autant d'idées et de mesures concrètes essentielles pour bâtir les communes wallonnes et

bruxelloises de demain où il fera bon vieillir.

Il incombe donc aux pouvoirs publics communaux de veiller à offrir aux aîné-e-s l'environnement le plus propice à l'exercice de leurs droits, en mettant fin à l'âgisme et en adoptant des politiques publiques qui protègent réellement ces droits.

DE NIVELLES À SCHAERBEEK, EN PASSANT PAR OTTIGNIES ET ELLEZELLES : DES BÉNÉVOLES ENGAGÉ·E·S PARTOUT POUR LES DROITS DES ÂÎNÉ·E·S

Peut-être avez-vous croisé des bénévoles d'Amnesty International sur vos places, dans votre centre commercial ou encore lors d'événements culturels à Mons, à Esneux ou ailleurs en Belgique francophone ? Peut-être avez-vous pu partager vos préoccupations quant aux difficultés auxquelles font face les aîné·e·s dans votre commune et apporter vos idées pour améliorer leur quotidien ?

De nombreux·euses membres de groupes locaux d'Amnesty International ont en effet milité d'arrache-pied ces deux dernières années afin que les droits des aîné·e·s soient centraux dans les programmes des candidat·e·s aux prochaines élections communales et qu'ils deviennent une réalité dans les communes après les élections.

À Nivelles, des militant·e·s étaient par exemple présent·e·s sur les marchés pour écouter les préoccupations des habitant·e·s et récolter leurs doléances. À Schaerbeek, le groupe local a organisé

une soirée ciné-débat autour du film *The Duke*. Les militant·e·s du groupe d'Ellezelles ont organisé un cycle de trois échanges avec le public : autour de la projection du documentaire *Schnocks*, la vie en vieux la première fois, puis des conférences-débats avec des intervenant·e·s expert·e·s de la thématique, tel·le·s que des membres du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la commune. À Chimay, des bénévoles ont rencontré les président·e·s des CPAS. À Mons, des militant·e·s ont participé aux discussions lors d'une assemblée plénière du Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA) de la Ville. Le groupe d'Ottignies a participé au Forum des CCCA du Brabant wallon, pour présenter, notamment aux échevin·e·s pour les aîné·e·s des différentes communes de la province, le memorandum d'Amnesty International pour des politiques communales respectueuses des droits des aîné·e·s. Ces recommandations ont aussi été partagées par les militant·e·s d'Esneux et de Mons directement avec différents partis politiques qui préparaient les programmes de leurs candidat·e·s en amont des élections d'octobre.

👁 Les membres des groupes locaux d'Amnesty International n'ont pas ménagé leurs efforts pour que les droits des aîné·e·s occupent une place centrale dans les programmes des candidat·e·s aux élections communales.



LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS DANS NOS VIES: LES IDENTIFIER, LES COMPRENDRE ET (RÉ)AGIR

Au quotidien, beaucoup d'entre nous vivent ou sont témoins de situations de discrimination, d'injustice, d'atteinte à la dignité humaine et aux droits humains. Amnesty International vous invite à prendre part à des ateliers participatifs pour mieux comprendre ce que nous vivons et comment y faire face.

Face à des injustices, nous ne comprenons pas toujours pourquoi ça nous arrive. Nous n'avons pas toujours les mots pour expliquer ce que nous vivons. Nous ne savons pas toujours comment nous défendre ou être solidaire d'une personne qui vit ces injustices.

Pour mieux comprendre les atteintes aux droits humains à partir de nos expériences personnelles et nous préparer à réagir, Amnesty International vous propose de prendre part à des ateliers participatifs ouverts à toutes et à tous.

AU PROGRAMME DE CES ATELIERS:

- Comprendre les situations d'oppression, de discrimination, d'injustice;
- Identifier les atteintes aux droits humains et comment se défendre;
- S'entraîner à réagir dans une situation d'injustice que l'on vit ou dont on est témoin;
- S'exprimer collectivement pour sensibiliser et défendre ses droits.

CYCLE 1 – La justice de genre (droit des femmes, droits LGBTQIA+, violences sexistes et sexuelles)

Dates: les jeudis 12, 19 et 26 septembre 2024

Horaire: de 14 h à 17 h

CYCLE 2 – Les droits des aîné-es (âgisme, accès à la santé)

Dates: les vendredis 4, 11 et 18 octobre 2024

Horaire: de 14 h 30 à 17 h 30

CYCLE 3 – Le racisme et les discriminations raciales

Dates: les mercredis 20 et 27 novembre et 4 décembre 2024

Horaire: de 17 h 30 à 20 h 30

Places limitées: +/- 15 personnes par cycle.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour y participer.

La participation à ces ateliers est **gratuite**.

Lieu: chaussée de Wavre, 169 à 1050 Ixelles.

Pour plus d'informations et s'inscrire:

amnesty.be/ateliers-droits-humains

ou prendre contact avec Anthony Pregnotato:

apregnotato@amnesty.be

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ARMES WALLONNES: UNE VIGILANCE PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS

La 7^e édition du rapport de l'Observatoire des armes wallonnes, une initiative d'Amnesty International et d'autres organisations de la société civile, a été publiée le 27 juin dernier. Parmi les principales conclusions, la fâcheuse persistance des autorités régionales à autoriser des transferts à haut risque. En toute opacité.

C'est à quelques centaines de mètres de l'Élysette et du Parlement de Wallonie, à Namur, que la 7^e édition du rapport de l'Observatoire des armes wallonnes a été présentée à la presse. Le moment est « charnière » étant donné que cette publication intervient quelques jours après des élections qui ont donné lieu à un changement de majorité au niveau wallon.

Face aux journalistes, le principal constat que les orateurs ont à livrer est malheureusement semblable à celui des années précédentes : malgré un cadre juridique censé empêcher l'exportation d'armes qui pourraient servir à violer les droits humains et le droit international humanitaire, les autorités wallonnes ont autorisé des transferts qui présentent de sérieux risques. Et elles l'ont fait derrière un rideau d'opacité qui limite fortement le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement et la société civile.

DES RISQUES... ET DES VICTIMES

Le cas du Nigéria est à ce titre emblématique. Malgré des frappes aériennes qui ont fait un grand nombre de victimes civiles dans ce pays ces dernières années, des hélicoptères et des avions équipés de mitrailleuses produites par la FN Herstal ont été livrés à l'armée nigériane. Vu les pratiques de cette armée, le risque est grand que ces armes servent à violer les droits de civils innocents. Cet exemple illustre aussi l'opacité des pratiques wallonnes, puisque rien n'indique dans les rapports publiés par le gouvernement wallon

que ces armes ont été livrées au Nigéria. Pourquoi? Parce que les autorités wallonnes utilisent le prétexte que les mitrailleuses sont d'abord montées sur des hélicoptères et des avions aux États-Unis avant livraison au Nigéria.

Malheureusement, quand un risque existe, il se confirme souvent sur le terrain. Lorsque, en 2019, la police militaire de l'État de São Paulo, au Brésil, a acquis des fusils d'assaut de la FN Herstal, le risque semblait grand que ces armes soient utilisées pour commettre des exactions. Or, en juillet 2023, alors que la police militaire menait une opération qui a notamment coûté la vie à trente personnes, des photos ont montré que ses agents portaient des fusils d'assaut fabriqués à Herstal.

Autres faits pointés dans le rapport : les importantes exportations vers l'Indonésie (des licences accordées pour 237,6 millions d'euros entre 2017 et 2022), alors que les forces de sécurité de ce pays mènent régulièrement des opérations meurtrières en Papouasie. Ou le transfert de matériel de production de munitions vers la Serbie, sans garantie concernant l'exportation des munitions produites par l'industrie serbe.

Dans un tel contexte, il est essentiel que la société civile continue de scruter les actions des autorités, afin de leur rappeler qu'elles sont soumises à des règles leur imposant une certaine prudence.



Si le cas du Nigéria est emblématique, il n'est pas le seul qui pose problème ; la Région wallonne a ainsi notamment fourni des armes à la police militaire de l'État de São Paulo, au Brésil, ainsi qu'aux forces de sécurité indonésiennes.

NIGÉRIA



160

VICTIMES CIVILES

2024-2029 : FEU SUR LES DROITS HUMAINS ?

Peu après la publication du rapport, les partis politiques formant la nouvelle majorité wallonne ont publié leur Déclaration de politique régionale (DPR). Le volet portant sur le commerce des armes est pour le moins inquiétant, la DPR allant jusqu'à annoncer une révision de la législation wallonne, en vue « de ne plus pénaliser les industriels wallons dans leurs exportations ». Si une telle intention

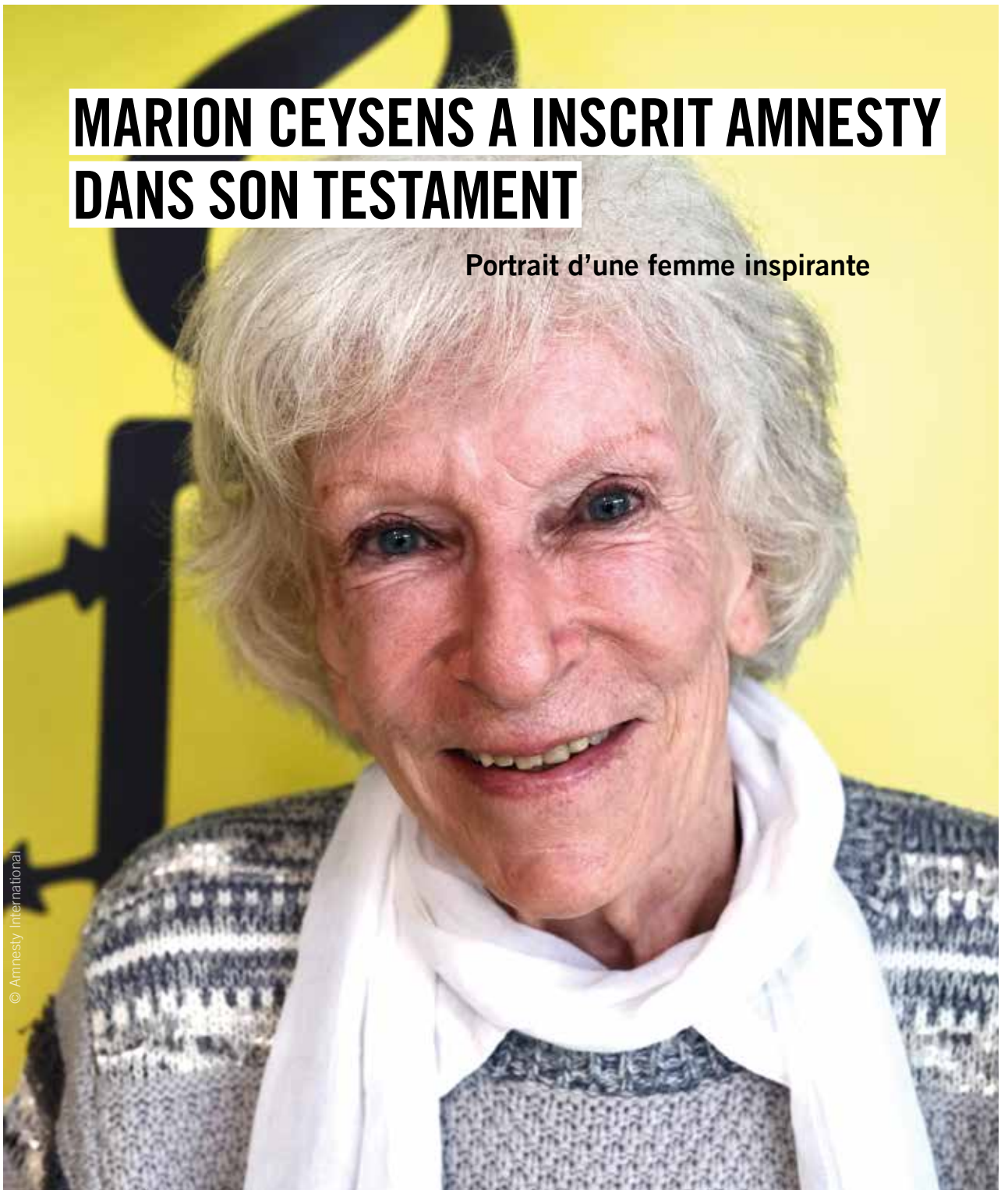
se confirmait, le MR et les Engagés seraient les acteurs d'un recul historique pour le respect des droits humains par la Wallonie. Il est encore temps pour eux de se placer du bon côté de l'histoire.

Le rapport de l'Observatoire des armes wallonnes est consultable à cette adresse : amnesty.be/armes

MARION CEYSENS A INSCRIT AMNESTY DANS SON TESTAMENT

Portrait d'une femme inspirante

© Amnesty International



Il y a différentes façons d'exprimer son soutien à Amnesty International. L'une d'elles consiste à inscrire l'organisation dans son testament. C'est ce que **Marion Ceysens** a décidé de faire il y a quelques mois. Elle a bien voulu nous expliquer ce qui a motivé sa démarche généreuse.

Pourriez-vous vous présenter brièvement ?

J'ai été professeure de sciences sociales et de psychologie à l'école Notre-Dame des Champs, à Bruxelles. Depuis les années 1990, je donne des formations en Communication Non Violente et en PhotoReading.

En 1997, je me suis engagée comme bénévole à la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés.

Dans le cadre du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un jury composé d'ONG affiliées à la cellule Démocratie ou barbarie de la Fédération Wallonie-Bruxelles a retenu 40 établissements scolaires sur base des réalisations pédagogiques qu'ils avaient effectuées au cours de l'année 1997. Une double délégation de 320 profs et élèves a alors été constituée pour porter leur message les uns aux Nations unies à New York, les autres à Genève. J'ai eu la chance de faire partie de la délégation qui est allée à New York.

Depuis quand êtes-vous proche d'Amnesty International ?

Dès 1980, Amnesty est venue chaque année dans mon école parler avec les jeunes de leurs interventions auprès des victimes de violations des droits humains dans le monde. Le fait de voir l'intérêt que cela suscitait chez mes élèves a renforcé le respect que j'avais déjà pour cette organisation.

Y a-t-il des missions d'Amnesty International qui vous touchent particulièrement ?

La question des prisonniers d'opinion me touche particulièrement. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, seulement 2 à 3 % de la population de notre pays a rejoint les mouvements de résistance... Mon père s'est engagé fin 1940 comme volontaire dans les Forces Armées Belges en Grande-Bretagne. Entraîné comme agent parachutiste et chef de mission du réseau colombophile Carol à Bruxelles, il a été arrêté en 1943 sur le chemin de retour en Angleterre.

Après six mois de cachot à Besançon, il a connu les rigueurs de différentes prisons avant d'être envoyé en 1944 dans les camps de concentration allemands de Lieberose, Oranienburg et Bergen-Belsen. Mon père y est mort de faim et du typhus en mars 1945, quelques jours avant l'arrivée des Américains.

Qu'est-ce qui vous a convaincue d'inscrire Amnesty dans votre testament ?

Le déclencheur a été un mail que j'ai reçu en automne dernier pour annoncer une séance d'information au sujet des legs en duo au profit d'Amnesty. Cette organisation est celle qui me touche le plus, car elle intervient au nom des victimes des violations des droits humains partout dans le monde en reconnaissant la dignité inhérente à chaque personne. J'ai fait ce testament afin que nous soyons de plus en plus nombreux à créer une société plus fraternelle et plus solidaire.

Quelles sont les personnes qui vous inspirent ?

Entre autres, Martin Luther King, Nelson Mandela, Denis Mukwege, Albert Jacquard, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Malala Yousafzai. J'admire ces personnes pour leur engagement humanitaire.

« J'ai fait ce testament afin que nous soyons de plus en plus nombreux à créer une société plus fraternelle et plus solidaire. »

 Vous souhaitez en savoir plus sur la possibilité de faire un legs à Amnesty International ? Vous voulez recevoir notre brochure sur le sujet ?

Contactez Anne Wuilleret, responsable legs et testament, au **0483 00 51 80** ou rendez-vous sur notre site : **amnesty.be/legs**.



Amnesty International et Sport & Rights Alliance demandent à la FIFA de ne pas sélectionner une candidature qui ne garantirait pas le respect des droits humains et de mettre fin à tout accord si les droits fondamentaux sont compromis ou bafoués.

SPORT ET DROITS HUMAINS

COUPE DU MONDE 2030 ET 2034 : LA FIFA OSERA-T-ELLE SIFFLER PENALTY ?



En décembre prochain, la FIFA doit désigner les pays qui accueilleront la Coupe du monde en 2030 et en 2034. En vertu des engagements qu'elle a pris en faveur des droits humains, la puissante Fédération se doit d'obtenir des engagements réels des pays candidats, dont le bilan en matière des droits humains est parfois catastrophique.

Tout le monde a en mémoire le précédent de la Coupe du monde de football au Qatar, dont la préparation et l'organisation ont donné lieu à la violation des droits de milliers de travailleurs et travailleuses migrant-e-s.

Lorsque le Qatar s'est vu attribuer l'organisation du tournoi en 2010, la FIFA ne prévoyait aucune obligation en matière de droits humains dans le chef des organisateurs. Les pays candidats ne devaient donc pas faire preuve du moindre intérêt pour cette question dans leur dossier de candidature.

UNE ÉVOLUTION SALUTAIRE

Les débats qui ont entouré la Coupe du monde au Qatar ont donné lieu à une évolution, avec la reconnaissance par la FIFA de sa responsabilité de prévenir et réparer tout impact négatif sur les droits humains lié à ses activités. De manière concrète, la FIFA a introduit un critère d'évaluation des candidatures à l'accueil de la Coupe du monde basé sur les droits humains.

Alors que la FIFA doit désigner en décembre prochain les pays qui accueilleront la Coupe du monde en 2030 et en 2034, elle doit se conformer à ses propres engagements. Le fait qu'il n'y ait qu'une seule candidature sur la table pour 2030 (la candidature conjointe de l'Espagne, du Portugal et du Maroc, avec également des matches en Argentine, au Paraguay et en Uruguay) et 2034 (celle de l'Arabie saoudite) ne doit pas transformer l'examen des candidatures en une simple formalité. La réglementation de la FIFA précise d'ailleurs que les obligations en matière de droits humains sont « absolument contraignantes », ce qui pourrait conduire la FIFA à ne pas sélectionner un pays ou à revenir sur son choix.

Dans le cadre de leur candidature, les pays souhaitant accueillir la Coupe du monde en 2030 et en 2034 ont dû présenter une stratégie indiquant comment ils prévoyaient de gérer les risques identifiés lors d'une évaluation indépendante de la situation des droits fondamentaux.

ESPAGNE, PORTUGAL ET MAROC : DES DÉFIS RÉELS

Les défis ne manquent pas pour ces pays, par exemple pour les droits du travail, vu le nombre de personnes qui devraient être impliquées dans la construction d'infrastructures, mais aussi dans les secteurs des services, de l'hôtellerie et de la restauration. D'autres risques ont été identifiés par Amnesty International, notamment en ce qui concerne la pression sur le logement et les expulsions, la liberté d'expression et de réunion, le maintien de l'ordre ou le respect de la vie privée.

ARABIE SAOUDITE : LES LIMITES DU SPORTWASHING

Le cas de l'Arabie saoudite sera révélateur de l'engagement de ce pays et de la FIFA à assurer le respect des droits humains. La situation des droits humains sur place est catastrophique, ce que les investissements colossaux des dirigeants saoudiens dans le sport et dans l'image de marque du royaume ne parviendront pas à faire oublier. Pour accueillir la Coupe du monde sans donner lieu à des violations massives des droits humains, l'Arabie saoudite doit procéder à de profondes réformes et doit par exemple changer radicalement son droit du travail, ou encore libérer les activistes et les défenseurs des droits humains emprisonné-es injustement.

LA FIFA JOUE SA CRÉDIBILITÉ

La balle est à présent dans le camp de la FIFA, qui doit obtenir des engagements des pays candidats visant à prévenir les violations des droits humains et à répondre aux violations qui seraient constatées. Si elle n'y parvient pas, on pourra douter de sa réelle volonté d'organiser un tournoi compatible avec le respect des droits humains.

« **PAS D'ACCORD, J'ASSUME !** » :

EN TEMPS DE GUERRE, LES DROITS HUMAINS SONT NOTRE MEILLEURE PROTECTION



Pour la rentrée scolaire, Amnesty International met à la disposition des écoles une série d'outils et du matériel sur les conflits armés et toutes les règles du droit international qui s'appliquent dans ce contexte, ainsi qu'un programme d'actions riche et varié pour les défendre.

Régulièrement, des images et des informations terribles nous arrivent des différentes zones touchées par des conflits armés dans le monde. Des hôpitaux et des écoles sont les cibles d'attaques délibérées, des civils sont pris en otage, le viol est utilisé comme arme de guerre, des personnes sont emprisonnées pour avoir protesté de manière pacifique contre la guerre, etc. Le contexte des conflits armés ne justifie aucune de ces graves violations du droit international. Quelles que soient les raisons pour lesquelles des guerres éclatent, qu'elles soient considérées comme « justes » ou pas, les droits humains et le droit international humanitaire sont une boussole et une armure, pour préserver la dignité humaine et limiter les souffrances.

LES GUERRES NE SONT PAS UNE ZONE DE NON-DROIT

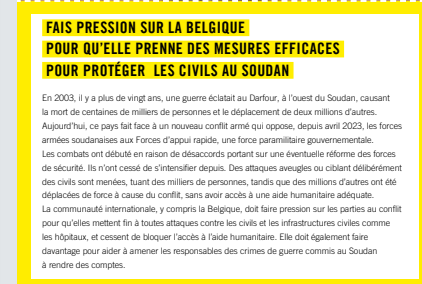
Si, à première vue, les guerres semblent être le lieu par excellence des violations des droits humains, elles ne sont pour autant pas des zones de non-droit où tout est permis. Des règles existent. Même en temps de guerre. Et au cours des moments rendus difficiles par le chaos de la guerre, la protection et la promotion des droits humains deviennent plus essentielles encore.

Lors d'un conflit armé, les États sont tenus de respecter leurs obligations en matière de droits humains. Cependant, il est possible qu'ils n'aient pas la capacité de garantir totalement certains de ces droits. Par exemple, les ressources comme l'eau, la nourriture ou les médicaments peuvent devenir rares et pousser les gouvernements à les rationner. Le droit international autorise donc les gouvernements à restreindre l'application de certains droits humains en période de guerre, mais seulement en cas d'absolue nécessité, et sous certaines conditions très strictes.

En période de guerre, les États ne peuvent par exemple pas se servir d'une situation d'urgence pour faire preuve de discrimination fondée sur l'origine ethnique, le genre, la religion ou tout autre motif. Ils ne sont pas autorisés non plus à déroger à certains droits considérés comme indispensables à la protection de toute personne tels que l'interdiction de la torture, des traitements inhumains ou de l'esclavage.



Amnesty International met à la disposition des écoles du matériel adapté, comme des affiches, des badges, des autocollants et des cartes postales préréplies destinées à interpeller la communauté internationale (y compris la Belgique).



FAIS PRESSION SUR LA BELGIQUE POUR QU'ELLE CONTRIBUE À LA JUSTICE INTERNATIONALE

Depuis l'attaque menée le 7 octobre 2023 par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens en Israël et la riposte des forces armées israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, les deux parties qui s'opposent, dans le cadre de ce conflit armé, ont commis un très grand nombre de graves violations du droit international et notamment des crimes de guerre comme des prises d'otages et des attaques menées directement ou sans discernement contre des civils, en particulier contre des infrastructures civiles comme des hôpitaux ou des écoles.

Personne, ni responsable de gouvernement, ni responsable d'une armée régulière ou d'un groupe armé, n'est pourtant au-dessus du droit international. Personne. Quelle que soit la cause défendue, nul n'est au-dessus des lois.

Les crimes commis dans le cadre de cette guerre ne doivent pas rester impunis. Les membres de la communauté internationale doivent participer à la justice internationale en prenant toutes les mesures nécessaires pour que les personnes responsables de ces crimes soient poursuivies en justice.

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET LES DROITS HUMAINS SE COMPLÈTENT

Le droit international humanitaire, connu aussi comme le « droit de la guerre », fixe des limites au combat et protège celles et ceux qui n'y participent pas ou plus. Cette branche du droit international indique par exemple que la population et les infrastructures civiles ne doivent jamais être prises pour cible et que les civils doivent avoir accès à toute aide indispensable à leur santé et leur survie. D'autres mesures interdisent également de soumettre à la torture ou à des mauvais traitements des personnes combattantes emprisonnées, d'attaquer le personnel médical et humanitaire ou d'utiliser des armes qui ne peuvent pas faire la distinction entre une cible militaire et des civils, qui infligent des souffrances inutiles ou portent une atteinte grave et durable à l'environnement. En temps de guerre, le droit international humanitaire et le droit international des droits humains sont donc complémentaires et étroitement liés, car ils visent tous deux à protéger la vie, la santé et la dignité de la personne humaine, mais sous un angle différent.

Dans le combat pour défendre les droits humains en temps de guerre et le droit international humanitaire, la justice internationale est une alliée, et il est essentiel qu'un maximum d'États la soutienne et y contribue. Assurer la justice pour les victimes de crimes et de graves violations des droits humains commis en temps de guerre est fondamental pour lutter contre l'impunité, mais aussi pour la réconciliation et la paix durable.



SE MOBILISER EST INDISPENSABLE

Face aux violations massives des droits humains et du droit international humanitaire, Amnesty International propose aux élèves et enseignant-e-s du primaire et du secondaire en Wallonie et à Bruxelles de participer à l'action « *Pas d'accord, j'assume!* », l'objectif étant de faire connaître et de défendre ces droits, ainsi que de rappeler que personne n'est au-dessus du droit international. Concrètement, Amnesty International fournit aux écoles participantes du matériel adapté sur le sujet afin de mener des actions entre octobre 2024 et mai 2025.

Chaque école choisit son degré d'implication (organisation d'actions lors d'une seule journée ou bien une fois par semaine pendant un mois, pendant une récréation ou le temps de midi, etc.). De nombreuses actions de sensibilisation, de pression ou de solidarité sont proposées aux écoles intéressées, qui peuvent décider de n'en mener qu'une ou deux ou de toutes les aborder. Il est notamment proposé aux élèves de compléter et signer massivement des cartes postales préremplies pour interpellier la communauté internationale (y compris la Belgique) au sujet de la protection des civils pris pour cible au Soudan et dans le cadre du conflit israélo-palestinien, ainsi que sur les poursuites en justice des responsables des crimes de guerre commis sur ces territoires ; le gouvernement de la République démocratique du Congo concernant le recrutement d'enfants soldats ; les autorités russes à propos de l'emprisonnement arbitraire d'une journaliste qui n'a fait que protester pacifiquement contre la guerre en Ukraine.

Pour participer à « *Pas d'accord, j'assume!* » :

amnesty.be/padaja2425

(il suffit de compléter le formulaire ad hoc en ligne et commander le matériel gratuit)

REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE D'ANIMATEUR·RICE·S BÉNÉVOLES DANS LES ÉCOLES

Vous êtes disponible à certains moments de la semaine pendant les horaires scolaires? Vous voulez vous engager pour la défense des droits humains et l'éducation aux droits humains de manière concrète? Vous aimez débattre avec des jeunes? Devenez animateur/animatrice bénévole au sein d'Amnesty International après avoir suivi une formation de deux jours fin septembre!

Pour en savoir plus:

amnesty.be/animateurbenevole



LE CONSEIL DES JEUNES D'AMNESTY: UNE INSTANCE PARTICIPATIVE POUR DES JEUNES ACTIVISTES

Cette structure vise à rassembler des jeunes de 15 à 22 ans engagé-e-s en faveur des droits humains dans leur école, leur université ou via d'autres activités et qui souhaitent en faire plus. Les membres du Conseil se réunissent plusieurs fois par an, et conseillent Amnesty International sur les actions et ressources proposées aux jeunes.

Pour en savoir plus et soumettre sa candidature:

amnesty.be/conseildesjeunes



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ÉCOLES

Tout au long de l'année, des **animateur·rice·s** d'Amnesty International peuvent assurer gratuitement des animations en classe pour faire découvrir aux élèves les droits humains et le travail des défenseur·e·s de ces mêmes droits.

Cinq expositions sur les droits humains, accompagnées chacune d'un dossier pédagogique, peuvent également être accueillies dans des écoles. Elles permettent notamment d'apprécier le rôle et le pouvoir du dessin de presse, de la photographie ou du témoignage dans la mise en valeur de situations relatives aux droits humains.

Enfin, une **plateforme en ligne de ressources pédagogiques** rassemblant plus de 270 dossiers et fiches sur les droits humains est disponible en accès libre. Grâce à son moteur de recherche multimodal, il est facile de trouver celle qui correspond le mieux à ses attentes.

Plus d'informations sur les animations: amnesty.be/animationecole

En savoir plus sur les expositions: amnesty.be/expos-ecoles

Accéder à la plateforme: amnesty.be/plateforme

Découvrir l'ensemble des actions et outils: amnesty.be/inscriptions



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY

**DROIT DE
PROTESTER
EN DANGER**

JOURNALISTES:
GARDE-FOUS
OU GARDE
À VOUS ?

14 SEPTEMBRE 2024
LOUVAIN-LA-NEUVE



Inscrivez-vous gratuitement sur :
amnesty.be/universitedete2024

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

